rement, et à bout de ressources n'eut bientôt plus qu'une idée fixe, tuer sa mère et son beau-frère qu'il accusait d'être la cause de ses malheurs.

Armé d'un revolver, il se posta à la sortie de l'église de Villeneuve, où il savait que sa mère assistait à la messe, et quand il la vit paraître, au milieu d'un groupe, il tira presque sans viser. Le projectile qu'il destinait à sa mère atteignit, fort heureusement, qu'une blessure sans gravité.

Aussitôt arrêté, Marcheix a été écroué à la prison de Corbeil.

Un cadavre dans un puits

Un coup de théâtre : c'est la fille qui aurait tué sa mère

Amiens, 27 juin. — L'enquête ouverte par M. le commissaire Guiraud, à la suite de la macabre découverte de la rue des Orfèvres, a été marquée d'un coup de théâtre.

On pensait se trouver en présence du corps de Marie Garnier, une jeune fille de 17 ans, qui aurait été tuée par sa mère au cours d'une violente discussion au mois d'août dernier.

Or, l'agent Pisuane, qui avait vécu maritalement pendant deux ans, avec la femme Garnier, ayant été mis en présence du cadavre à la Morgue de l'Hôtel de Ville, reconnut aussitôt non pas la fille, mais la mère, Juliette Garnier, son ancienne amie. Un voisin, également appelé devant le cadavre, se prononça dans le même sens.

Ce serait donc la fille qui aurait tué sa mère ; on croit qu'elle a été aidée dans sa macabre besogne par un complice, que l'enquête fera sans doute découvrir.

Un drame au village

Besançon, 27 juin. — Un septuagénaire de Seloncourt (Doubs), le père Drouot, sentant sans doute sa mort prochaine, convoqua ses enfants afin de leur partager son bien. Un seul répondit à l'invitation, mais à peine était-il sur le seuil de la demeure paternelle qu'il recevait du vieillard, à bout portant, une balle dans l'abdomen.

Il réussit à se sauver, en poussant des cris horribles.

Lorsque les voisins accoururent et enfoncèrent la porte pour arrêter le septuagénaire assassin de son fils, ils ne trouvèrent qu'un cadavre. Le père Drouot s'était fait sauter la cervelle.

L'Episcopat et les "Semaines Sociales"

La Semaine Sociale a toujours reçu les meilleurs encouragements de la part de l'épiscopat français. Cette année encore, les lettres qui parviennent au secrétariat organisateur sont particulièrement chaleureuses. Parmi les dernières arrivées, il faut citer celles des archevêques et évêques de Lyon, Besançon, Auch, Bourges, Grenoble, Saint-Flour, Le Mans, Versailles, Annecy, Troyes, Angers, Bayeux, Clermont, Arras, Tarbes, Soissons, Agen, Luçon, Moulins, Evreux, etc.

Mgr le Coadjuteur de Cambrai s'exprime ainsi :

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous savez que ma sympathie vous est toujours acquise et que c'est d'un œil fort intéressé que je suis vos travaux.

Je vous redis cela volontiers et je fais des vœux pour le succès de votre nouvelle « Semaine ».

Votre tout dévoué qui vous prie d'agréer ses respectueuses salutations :

† François,
Archevêque coadjuteur de Cambrai.

Rappelons que la Session Rouennaise aura lieu du 1er au 7 août. Le secrétariat permanent à la Chronique Sociale, 16, rue du Plat, à Lyon, assure les facilités de voyage et de séjour.

Les Télégrammes taxés par des Timbres-Postes

A partir du 1er juillet 1910, le public sera admis à expédier des bureaux télégraphiques de l'Etat, permanents ou temporaires, bureaux municipaux, bureaux auxiliaires, bureaux-gares de chemins de fer participant au service de la télégraphie privée, bureaux-écluses, bureaux-sémaphoriques et militaires, des télégrammes dont la taxe sera représentée par des timbres-postes.

Ceux-ci seront apposés par l'expéditeur sur la minute du télégramme.

Les télégrammes affranchis pourront, dans les départements, être déposés à tous les guichets télégraphiques ainsi que dans les boîtes aux lettres principales des bureaux de poste pourvus d'un bureau télégraphique (boîtes des bureaux auxiliaires exceptées).

Ils ne seront transmis électriquement qu'autant que les timbres apposés représenteront le montant des taxes télégraphiques (principales et accessoires dont ils sont passibles).

Toutefois, à titre de tolérance, et dans le régime intérieur seulement, il sera donné cours, par la voie électrique, aux télégrammes de plus de dix mots, insuffisamment affranchis, lorsque l'insuffisance constatée sera, au plus, égale à la taxe :

1° De 2 mots pour les télégrammes de 11 à 20 mots ; 2° de 4 mots pour les télégrammes audessus de 20 mots et quel que soit leur nombre de mots.

Il sera perçu sur le destinataire une taxe complémentaire égale au double de l'insuffisance.

Les télégrammes du régime intérieur insuffisamment affranchis en dehors des limites de tolérance ci-dessus donneront lieu à l'établissement d'une copie qui sera acheminée postalement et par le plus prochain courrier, si toutefois les timbres apposés représentent au moins la taxe applicable à une lettre simple.

Lorsqu'une copie aura été envoyée par la poste, la valeur des timbres-postes apposés sur le télégramme original sera remboursée à l'expéditeur sur sa demande, sous déduction d'un droit fixe de 25 centimes.

NOTRE COMMERCE AUTOMOBILE

pendant les cinq premiers mois de 1910

Nos achats diminuent, nos ventes progressent de 8 millions 1/2

Le chiffre de nos importations de voitures, qui semblait vouloir s'accroître démesurément depuis le commencement de l'année, a fléchi sensiblement au cours de ces deux derniers mois. Quant à la valeur de nos ventes, elle a progressé dans de belles proportions pendant le mois de mai 1910.

Voici d'ailleurs les résultats communiqués par l'administration des douanes :

Le montant des importations s'est élevé à 2,958.000 francs pendant les cinq premiers mois de 1910, contre 2.992.000 francs durant la période correspondante de 1909.

L'Angleterre, la Belgique, la Suisse, l'Autriche-Hongrie et la Turquie accusent encore un chiffre d'importation supérieur à celui de l'année 1909. Par contre, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et les Etats-Unis ont restreint leurs envois respectivement de 340.000 francs, 247.000 francs et 54.000 francs.

Le montant de nos ventes de voitures a atteint, pour les cinq premiers mois, 69.012.000 francs, contre 60.460.000 francs en 1909. Nos exportations se trouvent donc en avance de 8.552.000 francs sur l'année précédente.

Dans la répartition de nos ventes à l'extérieur, nous relevons que quatre puissances accusent un chiffre d'achat inférieur à celui de l'année précédente. Ces pays sont :

		1910	1909
Russie	Fr.	1.789.000	1.839.000
Espagne		1.401.000	1.424.000
Turquie		217.000	338.000
Etats-Unis		2.286.000	3.855.000

Tous les autres pays présentent, par contre, une augmentation sur 1909 :

	1910	1909
Angleterre	26.234.000	25.702.000
Allemagne	5.222.000	4.062.000
Belgique	12.958.000	7.482.000
Suisse	2.223.000	1.586.000
Italie	2.069.000	1.553.000
Autriche-Hongrie	638.000	339.000
Brésil	739.000	533.000
Rép. Argentine	4.416.000	3.970.000
Algérie	3.453.000	2.970.000

Dans le détail de nos exportations, nous relevons également que nos expéditions de camions automobiles tendent à prendre un développement de plus en plus grand. Le Brésil et la République Argentine s'intéressent particulièrement à ce genre de véhicule.

A propos d'un livre récent

Sous ce titre : « Dom Sébastien Wyart, abbé général de l'Ordre cistercien réformé, auparavant capitaine adjudant-major aux Zouaves pontificaux, par le chanoine Fichaux », la librairie Girod, de Lille, vient de publier la vie d'une des personnalités les plus attrayantes de notre région à la fin du siècle dernier.

Né à Ronchin en 1839, Henri Wyart, après de brillantes études, cherchait à orienter ses vingt ans, quand l'invasion des Etats pontificaux lui révéla sa vocation. Voué désormais à la défense du Pape, il s'engage dans les Zouaves pontificaux, où il parcourt successivement tous les grades jusqu'à celui d'adjudant-major, de 1860 à 1870, et prend part aux combats de Castelfidardo, où il est blessé, et de Mentana. La prise de Rome, en dispersant les zouaves, permet à ceux qui sont Français de défendre la Patrie, sous le nom de « Volontaires de l'Ouest », et ils se couvrent de gloire à la bataille de Patay, et, plus tard, à celle du Mans.

La paix, suivie bientôt du licenciement, remet Wyart en face de lui-même. C'est alors que, brûlant de se dévouer encore à l'Eglise, il entre au monastère du Mont-des-Cats, en 1872. Ordonné prêtre en 1877, élu abbé du Mont-des-Cats en 1883, de Septfons en 1887, nommé bientôt Général de tout l'Ordre cistercien, honoré de la haute amitié de Pie IX et de Léon XIII, ce dernier lui confie la délicate mission de faire accepter le « ralliement » aux évêques de France. Un an plus tard, hélas ! le diabète commence à ruiner cette santé jusque-là si robuste ; puis, c'est la cataracte qui survient ; bientôt, après des alternatives de repos et de cruelles souffrances, il meurt le 18 août 1904, dans des sentiments admirables de foi et de piété.

Comme on le voit, cette existence, mêlée aux grands événements de notre temps, leur emprunte une valeur capitale ; ajoutez à cela le charme d'une belle âme, que nous révèlent de nombreux extraits de sa correspondance intime. Ces deux vocations, si différentes en apparence, se fondent chez Wyart en une réelle unité : on retrouve sans cesse le moine sous l'uniforme et le soldat sous le froc.

Grâce au talent de l'auteur, ce livre offre l'intérêt du roman uni à la force irrésistible de la vérité ; ceux qui ont connu Henri Wyart le reconnaîtront dans cette peinture pleine de vie. Ceux qui ne l'ont pas connu se prendront d'une sympathique admiration pour tant de foi jointe à tant de cœur, et comprendront le mot de notre Général, bon appréciateur en fait de gloire : « C'était une des plus pures illustrations du Régiment ». Ils ajouteront désormais le nom de Wyart à cette pléiade de héros chrétiens : Drouot, Lamoricière, Bugeaud, Pimodan, de Sonis, Courbet, Charette, que l'Eglise est justement fière de montrer à ses amis et à ses ennemis.

P. R.

La Fête du 14 Juillet

A WATTRELOS

Voici les grandes lignes du programme de la fête du 14 juillet :

A neuf heures et demie, aux endroits ci-dessous désignés, rendez-vous de toutes les sociétés libres, bouleurs, archers, joueurs de cartes, pinsonneux, etc., composées d'au moins 20 membres :

1er groupe. — Réunion place Saint-Liévin, des sociétés des quartiers de St-Liévin, de la Houzarde, de la Baillerie et du Gauquier. La musique municipale accompagnera ces sociétés.

2e groupe. — Réunion place du Crétinier, des sociétés du Crétinier, de la Vieille-Place, du Sapin-Vert, du Touquet, du Petit-Tournai et de la Martinoire. La Philharmonique du Crétinier accompagnera ces sociétés.

3e groupe. — Réunion rue du Beau-Chêne, des sociétés du Bas-Chemin, de Beaulieu, de la Carluhère, du Plouys et du Nouveau-Monde. Les Enfants de la Lyre accompagneront ces sociétés.

4e groupe. — Réunion rue Thiers, des sociétés du Congo, de Ste-Marguerite, du Beck et du Grimonpont. L'Union des Trompettes accompagnera ces sociétés.

5e groupe. — Réunion au Laboureur, place Carnot, des sociétés du Laboureur, du Sartel et du fort Lillois. Les Accordéonnistes du Laboureur accompagneront ces sociétés.

Les sociétés désireuses de participer au cortège devront se faire inscrire à la mairie jusqu'au samedi 9 juillet, à 8 heures du soir.

Chacun de ces groupes se formera dans son quartier respectif, et se mettra en marche à dix heures, pour se trouver à dix heures et demie rue du Moulin, point de ralliement central. Les sociétés s'échelonneront le long de cette rue, dans la direction de la place du Moulin, la tête du cortège se trouvant en face de l'estaminet du Lion Blanc.

A dix heures et demie, le cortège se mettra en marche pour parcourir l'itinéraire suivant : Rue Pierre-Catteau jusqu'à la Vieille-Place, rue Jeanne-d'Arc, rue Faidherbe, rue des Trois-Bouteilles, rue Carnot, rue de la Gendarmerie, rue Négrier, rue de la Mairie, et dislocation comme suit : 1er groupe, rue Pierre-Catteau ; 2e groupe, rue du Bureau ; 3e groupe, rue Négrier ; 4e groupe, rue Carnot ; 5e groupe, rue de la Mairie.

A l'issue du cortège, tirage au sort, à la Mairie, des primes : 1re prime, 100 fr. ; 2e, 75 fr. ; 3e, 50 fr. ; 4e, 40 fr. ; 5e, 35 fr.

Remise au présidents des sociétés des primes de présence, à 10 fr.

Concours de pinsons. — Quatorze concours de pinsons seront donnés dans divers quartiers.

Course de vélos. — Une course, avec 75 fr. de prix, sera organisée au Congo.

Concours de déclamation. — Un concours de déclamation sera donné, salle Delarue, Grand'-Place, à neuf heures et demie du matin.

Concours de chant. — Salle Varrasse, rue du Moulin, à 9 heures et demie du matin : Basses et barytons ; ténors ; comique genre ; comique grime travesti. Même salle, à 2 heures et demie de l'après-midi, concours d'excellence : Basses et barytons, ténors, comique genre, comique grime ou travesti ; duos lyriques ou comiques.

Le piano sera tenu par Mlle Ancelle, 1er prix du Conservatoire de Lille, qui se tiendra à la disposition des chanteurs le mercredi 13 juillet, de 7 à 9 heures du soir, salle Varrasse.

Exercices de gymnastique, à 5 heures, rue du Moulin, par la Gauloise, et au Laboureur, par la Patriote, avec concert par l'Union des Trompettes.

Concerts, au Sapin-Vert, à 5 heures, par la Renaissance Chorale, la Cœcilia et la Philharmonique du Crétinier.

A la Vieille-Place, à 7 heures, par les Enfants de la Lyre et l'Union Chorale.

Au Bas-Chemin, à 7 heures, par les Accordéonnistes du Laboureur.

A 9 heures, Grand'Place, par la Musique Municipale.

Feu d'artifice, Grand'Place.

CARTONS " SHANNON "

pratiques, propres élégants, remplacent les boîtes de bureau. Plus besoin de casiers. Se relient entre eux par un système spécial. En vente aux Librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix, — 33, rue Carnot, Tourcoing. 84922

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, 28 juin :

Soleil : lever : 4 h. ; coucher : 8 h. 7.
Lune : Pleine du 22 ; dernier quartier le 28.
Aujourd'hui : Saint Léon ; demain : Saints Pierre et Paul.

La dernière Journée du Concours de Tir

Les derniers tirs. -- Le banquet ; les toasts ; remise de souvenirs. - Hommages aux lauréats, aux organisateurs et à l'armée
Le classement

La journée de clôture du grand concours national et international de tir a été surtout une journée d'épanchements intimes, de félicitations méritées à tous ceux qui ont assuré à quelque titre que ce soit le succès de cette belle fête et de cordiaux remerciements. L'héroïne de la Fête a été Mme Jonhson, la gracieuse Reine de Tir, à qui de délicats et très aimables hommages ont été rendus. M. Renard, à qui revient le mérite d'avoir dirigé si parfaitement la Fête et le Concours, en a été le héros et les orateurs, comme l'assistance ont uni dans leurs paroles et dans leurs acclamations au nom de Mme Johnson et au nom de M. Renard notre vaillante armée et particulièrement le 1er bataillon du 127e d'infanterie qui a été des nôtres pendant trois semaines.

Les derniers tirs du concours, encore très suivis, ont été effectués dans la journée de lundi.

LE BANQUET

A midi, Mme Johnson, au bras de M. V. Renard vient prendre place à la table d'honneur, à la droite de M. E. Leblanc, adjoint au maire de Roubaix, Vice-Président d'honneur de la Fête et du Concours, qui a à sa gauche M. Courquin, de Lille, champion de France au fusil pour la seconde fois, et M. Longeville, d'Armentières, champion de France au revolver. On remarque également MM. Eugène Motte, maire de Roubaix ; V. Renard ; tous les membres du Comité du Concours et de la Fête et les présidents de toutes les Commissions.

A l'arrivée de Mme Johnson, de même qu'à celle de M. Eugène Motte, des applaudissements vigoureux éclatent.

Pendant le repas, l'excellent orchestre qui, presque chaque jour a agrémenté les banquets d'une charmante musique fait entendre des airs populaires et des refrains militaires de marche qui obtiennent un vif succès et sont accompagnés en sourdine par les convives.

Les toasts

A la fin du banquet, de nombreux toasts sont portés.

TOAST DE M. RENARD

Après avoir remercié la municipalité encore une fois de l'appui qu'elle a donné au Concours, M. Renard, au nom de tous, offre son respectueux hommage à la très gracieuse et très aimable Reine du Tir, Mme Johnson.

En termes cordiaux et émus, il dit le dévouement et le courage des soldats qui, pendant vingt-et-un jours ont assumé les services du concours. Il prie M. le Commandant Anguammarre d'être son interprète et celui de Roubaix auprès du Colonel du 127e pour lui exprimer à quel point les Roubaisiens ont été heureux de posséder cette petite garnison.

Approuvé par d'unanimes applaudissements, M. Renard annonce qu'à tous les soldats, caporaux et sous-offiers, le Comité de la Fête est heureux d'offrir un souvenir. Tous les soldats recevront la médaille de bronze du concours ; les caporaux, la médaille de bronze argenté et les sous-officiers le couvert du concours.

Il demande aussi à M. le Commandant Anguammarre, en témoignage de la reconnaissance acquise aux soldats, de voir oubliées toutes les peccadilles qui auraient pu être commises. (Applaudissements).

Puis, M. Renard offre à Mme Johnson, au nom des dames belges, une magnifique gerbe de fleurs aux couleurs noire, jaune et rouge, et lui donne l'accolade.

M. Renard adresse ses sincères éloges aux champions de France au fusil et au revolver, MM. Courquin et Longeville, auxquels un ban est battu par tous leurs camarades.

Continuant la série des hommages et des remerciements, M. Renard nomme, avec des paroles très justes et très aimables, à l'adresse de chacun d'eux, tous ses collaborateurs. Il ne tient à n'en oublier aucun, car tous, dit-il, ont fait leur devoir. Il n'oublie pas MM. Catteaux et Holleville, grâce auxquels des fêtes merveilleuses ont été données. Il remercie en terminant la presse et fait un éloge très senti du Président de la Commission de la presse, M. H. Vandaele.

Tous les noms de ceux qui se sont dévoués dans cette occasion, et que cite M. Renard, sont salués par de vifs applaudissements.

A vous tous, dit cordialement en terminant le Président, à votre bonne santé et à Grenoble l'année prochaine. (Salve d'applaudissements).

Un objet d'art est offert à M. V. Renard

TOAST DE M. DOREZ

Au nom du Comité du tir tout entier, M. Dorez paye le juste tribut d'admiration que M. Renard s'est acquis auprès de la France, de l'étranger et de la ville de Roubaix, et lui offre un magnifique bronze de o m. 80 de haut, dont le sujet est « Ense et Aratro », provenant de la bijouterie raubaisienne, Perraux, rue de la Gare, et qui fait l'admiration des connaisseurs.

Un triple ban est battu en l'honneur de M. Renard pendant que le Comité de la Fête et du Concours, au grand complet, se rend sur l'estrade et donne une fraternelle accolade à son Président. L'émotion est à son comble, quand M. Eugène Motte embrasse, lui aussi, affectueusement M. Renard. Toutes les mains applaudissent et des larmes apparaissent sous bien des paupières, en présence de cette marque de sympathie profondément cordiale, qui a dû être, pour M. Renard, une bien sensible récompense.

TOAST DE M. E. LEBLANC

Heureux du privilège que lui valent en ce jour ses fonctions d'adjoint, de présider le dernier banquet de ce magnifique concours de tir, M. E. Leblanc, lui aussi, rend à M. Renard un hommage délicat.

Il lève son verre et associe dans son toast les tireurs, civils et militaires, français et étrangers, les dames pour lesquelles il a un mot gracieux, les dévoués membres du Comité, Madame Johnson, la très gracieuse et aimable reine, et M. Edmond Renard, lauréat du concours d'honneur du ministre de la Guerre.

Des bravos prolongés accueillent les sympathiques paroles de M. Leblanc.

HOMMAGE A Mme RENARD

Puis, au nom de quelques camarades étrangers du Comité, M. Ch. Joncoux, d'Amiens, offre à Mme Renard, en gage, dit-il, de sympathie et d'admiration pour elle et pour sa belle famille, une gerbe de fleurs superbe.

Il la prie de vouloir bien accepter, en leur nom, la montre en or du Concours.

Ces paroles et ce discret hommage rencontrent une très flatteuse sympathie.

Un ban chaleureux est battu en l'honneur de Madame Renard.

TOAST DE M. EUGÈNE MOTTE

A son tour, M. Eugène Motte veut dire une dernière fois merci à M. Renard. Et il le fait avec la chaleur de cœur qui lui attire toujours toutes les sympathies.

Au nom de la ville, M. Eug. Motte s'associe aux paroles si nécessaires de M. Renard à l'adresse de l'armée dont tout le monde conservera, dit-il, un impérissable souvenir. (Vifs applaudissements.)

En terminant, le Maire de Roubaix rend un juste et très gracieux hommage accueilli par des bravos enthousiastes à la Reine du tir, Madame Johnson.

C'est fini, dit-il. Il n'y a pas de si belle ducasse qui ne finisse. Mais, au moins, nous mourons en beauté. Nous avons l'honneur, le plaisir de voir à côté du Président de ce banquet une Reine qui incarne la grâce et la beauté.
Souhaitons-lui de nous donner longtemps l'occasion d'applaudir à de succès toujours plus beaux et plus nombreux.

La jeune et charmante Reine du Tir, que ce délicat hommage impressionne vivement sourit aimablement et s'avance vers M. Eugène Motte pour le remercier et, pendant que l'assemblée les ovationne chaleureusement et crie à nouveau : « Vive la Reine ! », M. Eugène Motte donne l'accolade à la Reine.

HOMMAGE A M. VANDAELE

Au nom de ses collègues de la Commission de la Presse, M. Clément Durant adresse d'aimables paroles à M. Henri Vandaele, président de la Commission et, au milieu de vifs applaudissements lui offre en leur nom la Coupe du Concours qu'ils ont acquis pour lui.

AUX DAMES DE ROUBAIX

La Fête se termine de la plus charmante façon. M. le commandant Anguammarre, pour remercier la ville de l'accueil fait à ses troupes a la gracieuse pensée d'offrir à toutes les dames de Roubaix une gerbe de fleurs de toute beauté qu'il prie respectueusement Madame Renard de bien vouloir accepter pour elles toutes.

C'est heureusement au beau cri de : « Vive l'armée ! » poussé d'une seule voix que se termine cette magnifique Fête de tir, dont le but est en effet de concourir à la force de notre armée nationale, et qui laissera dans notre cité un impérissable souvenir.

LE CLASSEMENT DU 26 JUIN

Voici le classement des tireurs dans les épreuves de dimanche :

CATÉGORIE XIV. — DÉLÉGATIONS MILITAIRES

Fusil

	B.	P.
1. Anne, Sergent, 49e Rég. Inf., Bayonne	18	28
2. Parent, adj., 121e Rég. Inf., Clermont-Ferrand	17	33
3. Stiévenard, Sergent-Major, 127e Rég. d'Inf., Valenciennes	17	30
4. Maréchal, Sergent, 121e Rég. d'Inf. Clermont-Ferrand	17	30
5. Terradot, Sergent, 57e Rég. d'Inf. Bordeaux	17	28

Carabines ou Mousquetons

	B.	P.
1. Thévenet, Maréchal-des-Logis, 11e Dragons, Belfort	12	18
2. Fagard, Adjudant, 16e Dragons, Reims	11	26
3. Scheer, Maréchal-des-Logis, 5e Hussards, Nancy	11	18
4. Brugnon, Maréchal-des-Logis, 16 Dragons, Reims	11	17
5. Sgard, Adj., 32e Artillerie, Orléans	11	16

LISTE DES TIREURS AYANT OBTENU DES HAUTS POINTS DONNANT DROIT A LA PRIME DU CONCOURS.

Catégorie II. — *Patrie.* — Husson, rappel 40 ; Joncoux, 2 39 ; Duflot, 2 39, rappels 2 39 ; Renard Ed., rappels 2 39 ; Arras Jean, rappels 2 39 ; Johnson, Le Vésinet, rappels 4 39, 2 40 ; Vonnez, 40, rappels 2 39 ; Sampille, 40 ; Buirette, rappels 2 39 ; Capitaine de Boigne, rappels 2 40, 4 39 ; Angelini, rappels 2 39 ; Nonoy, 40 ; Lagnier, Bapaume, rappels 4 39 ; Barbillat, rappels 2 39, 40 ; Sougnac, Bordeaux, 2 39 ; Galves fils, Oran, rappel 40 ; Percy Louis, Epernay, rappels 2 39, 40 ; Buirette, rappels 2 39 ; Wichard, rappels 2 39.

Catégorie II bis. — *Jeunesse.* — Cain Raoul, 30 ; Manier Paul, 2 39.

Catégorie III. — *300 mètres.* — Paroche, Reims, 2 39 ; Roch, rappels 2 39 ; Marcaux, rappels 2 39 ; Staheli, rappels 2 39 ; Courquin, rappels 2 39.

Catégorie IV. .. *Revolver 20 m.* .. De Castelbayar, Paris, 56 ; Girardot, Nancy, rappel 57 ; Duvoir, Troyes, 56.

Catégorie V. — *Pistolet 50 m.* — Dumont Oscar, r. 36 ; Waltat, r. 37 ; Moreau Paul, 37, r. 36 ; Landeau Auguste, r. 4 38, 36 ; Caurette, r. 3 36, 37 ; Roch Achille, 38 ; Castelboyau, r. 2 36 ; Johnson Léon, r. 2 36, 2 37, 38 ; Vanhaesbrock, r. 5 37, 2 36, 2 38, 39 ; Paroche, 36 ; Rabiou du Pont, r. 36 ; Luigi Dolai, r. 37 ; Didier Georges, 2 36 ; Reynier Joseph, 38, r. 36 ; Thèves Emile, 36.

Catégorie VI. — *Comines Réduit.* — Regaud André, Vanves, r. 40, 2 39 ; Johnson, Le Vésinet, r. 4 39 ; Colas Paul, Paris, 2 39, 40 ; Dr Husson, Saint-Quentin, 2 39, 40 ; Rappeneau, Paris, 2 39.

Catégorie VII. — *Flobert 12 m.* — Silva, r. 6 39, 40 ; Desart, Aulnoye, r. 40 ; Vanhasbroeck, r. 3 39, 40 ; Carrère, Bordeaux, 2 39.

Catégorie VIII. — *Fusil Vitesse.* — Bugnicoru, 3 16, 15, 13 ; Commandant Bernard, 14, r. 14, 13 ; Richardet, r. 14 ; De Boigne, r. 13, 2 14, 15 ; Shiller, 13 ; Bergerot, 13 ; Tite, 15 ; Duflot, r. 13, 2 15 ; Lagniez, r. 2 14 ; Baux, 13, r. 2 13 ; Peurière, 15, r. 2 13.

Catégorie XIII. — *Réduit et Flobert.* — Renard Marcel, Roubaix, 191 ; Courquin, Lille, 206 ; Chérubin, Douai, 199 ; Lardin M., Paris, 203 ; Colas, Paris, 219 ; Fourbert Mortagne, 201 ; Downey fils, Maubeuge, 218.

Catégorie XV. — *Dames.* — Mme Fourgous, r. 2 30 ; Mme Peurière, 2 30 ; Mme Johnson, rap. 2 30 ; Mme Landeau, r. 2 30 ; Mme Dufour, 30 ; Mme Lamclin, r. 30 ; Mme Colange, r. 30.

Catégorie *II.* (200 mètres). — *Maîtres-tireurs.* — Beaurepaire, Saint-Amand, 56-500 ; Serrès, Lyon, 57-510 ; Vomiez, Genève, 57-481, rappels 57-527, 58-519 ; Casier, Saint-Quentin, 58-523 ; Rajon, Latronche, 57-504 ; Cain père, Montessin, 54-498 ; Chérubin, Douai, 52-487 ; Dumez, Tourcoing, 53-487 ; Duguet, Bruxelles, 53-499 ; Nivet, Châteauroux, 57-519, r. ; Landau, Le Mans, 56-510, r.

Premiers tireurs. — Boileau, Tourcoing, 50-480 ; Rivolet, Maubeuge, 50-476 ; Talechet, Châteauroux, 46-467 ; Couvreur, Vesoul, 45-432.

Catégorie *III* (300 mètres). — *Maîtres-tireurs.* — Dervaux, Tourcoing, 56-514 ; docteur Husson, Saint-Quentin, 60-620, rappel 60-548 ; Nivet, Châteauroux, 59-523 ; Landau, Le Mans, 56-510, r. ; Staheli, Saint-Fiden, 60-536 ; Walter, Paris, 58-519 ; Commandant Moreaux, Reims, 59-544, r. ; Tite, Lyon, 59-515 ; Courquin, Lille, 60-549 ; Touin, Rouen, 57-525 ; Parmentier, Paris, 59-531 ; lieutenant du Manoir, Châlons, 54-479 ; Bouflette, Isle-d'Adam, 56-492 ; Sartory, Paris, 58-499 ; Renard E., Givet, 60-523, r. ; Moreau, Anor, 53-498 ; Maret, Le Cateau, 52-481 ; Casier, Saint-Quentin, 54-518.

Premiers tireurs. — Vernus, Valenciennes, 50-473 ; Bleuez, Bapaume, 51-455.

Catégorie IV (Revolver 20 mètres). — *Maîtres-tireurs.* — De Castelbazac, Paris, 53-497 ; Tite, Lyon, 52-485 ; Grassin, Bordeaux, 49-470 ; Barbillat, Langres, 51-483, r.

Premiers tireurs. — Commandant Angelini, Nantes, 47-454 ; Valtat, Sens, 46-475 ; E. Guenon, Lons-le-Saunier, 44-432 ; Walter E., Paris, 47-476, r. ; C. Angelini, Nantes, 47-454, r. ; Carrère, Bordeaux, 47-465, r.

Catégorie V (50 mètres). — *Maîtres-tireurs.* — Paroche, Reims, 48-469 ; Robiou du Pont, Paris, 55-454 ; Fauconnier, Paris, 48-470 ; Valtat, Sens, 43-476, r. ; de Castelbazac, 55-497, r. ; Girardot, Nancy, 51-473, r.

Premier Tireur. — Moreau, Angers, 44-437.

Catégorie VIII (Vitesse 200 mètres). — *Maîtres-tireurs.* — Capitaine de Boigne, Versailles, 72-123 ; Capitaine Bernard, Versailles, 62-112 ; Tite, Lyon, 63-107 ; docteur Husson, Saint-Quentin, 57-108 ; Lagniez, Bapaume, 58-86 ; Duflot, Fontaine, 60-98, r.

Catégorie II. — Patrie. — Roch, R. 40 ; Caron, 40 ; Bouflette, 2-39 ; Teynier, Maubeuge, r. 40 ; Nicolas, Lillers, r. 3-39 ; Drain, r. 3-39 ; Buirette, r. 3-39, 40.

Catégorie II *bis.* — Jeunesse. — Leclercq Léon, 2-29 ; Davaine René, 30 ; Pernet G., r. 2-29, 1-30 ; Cain Raoul, r. 2-29 ; Durin Paul, Maubeuge, r. 2-29.

Catégorie IV. (Revolver 20 mètres). — Perrot, Vesoul, 57.

Catégorie VI. (Réduit 20 mètres). — Desart, Aulnoye, r. 2-39 ; Bel Constantin, Paris, r. 4-39, 1-40 ; La Juppa, Paris, r. 2-39 ; Donnay fils, Paris, 2-39 ; Binard, Bordeaux, 2-39.

Catégorie VII. (Flobert 12 mètres). — Demulder Oscar, r. 5-40, 7-39 ; Vanhasbroeck, 40, r. 4-39 ; Regaud Jacques, 40, r. 2-39, 40 ; Doweney, Paris, r. 2-40, 8-39 ; Courquin, Lille, r. 40 ; Lecoq, r. 4-40, 2-39 ; docteur Husson, Saint-Quentin, 40, r. 2-39 ; Binard, Bordeaux, 40, r. 2-39.

Catégorie VIII. (Fusil Vitesse). — Stiévenard, r. 4-14, 1-15 ; Peurière, r. 13 ; Debaudringhien, 13, r. 13 ; Buisson, r. 14, 16 ; Taucillon, r. 2-14, 2-15 ; Nivet, Châteauroux, 13, r. 13 ; Commandant Moreaux, Rennes, r. 13, 14 ; Houdart, r. 16.

Catégorie XIII. (Fusil Adultes). — Gouery, Le Creusot, 111 points.

Catégorie III. (300 mètres). — Wichard, 2-39 ; Lecoq, 2-39 ; Richardet, r. 3-39 ; Courquin, r. 3-39.

Catégorie V. (Pistolet 50 mètres). — Plauson, r. 2-36 ; Letellier, r. 2-36, 2-38 ; de Castelbazac, r. 36 ; Dumont Oscar, r. 36, 37 ; Barbillat Aug., r. 37, 38 ; Luiji Dalai, r. 37.

Catégorie XII (Ball-Trapp). — Johnson Léon, r. 21 pigeons.

Catégorie XV. (Dames). — Mme Peurière, r. 30 ; Mme Dupuis, r. 2-30 ; Mme Colange, r. 1-30 ; Mme Teffri, 30.

Catégorie II. — Patrie. — Boitout, r. 40 ; Gelpi, r. 2-39 ; Martin, r. 2-39 ; Dupuis P., Maubeuge, 40, r. 40, 3-39 ; Lagniez, Bapaume, r. 40, 5-39 ; Haller, Gand, 40 ; Carpentier, Dunkerque, 40, r. 40 ; Barbillat, r. 3-39, 5-40 ; Parmentier, Paris, 40, r. 4-39 ; Maire, Avesnes, r. 2-39 ; Gouery Louis, r. 3-40.

ROYAUTÉ ET MAITRISES

Catégorie II (200 mètres). — *Maîtres-Tireurs.* — Joncoux, Amiens, 56-502 ; Jaunet, Auppers, 55-489 ; Lecoq, Paris, 60-520 ; Parmentier, Paris, r. 60-544 ; Jolly, La Rochesse, 54-506 ; Haller, Gand, 57-492 ; Colas, Paris, r. 60-546 ; Barbieux, Anor, 52-504 ; Collet Louis, Albert, 52-472.

Premiers tireurs. — Delbos, Clichy-sur-Seine, 50-460 ; Neveu Léon, Lumbres, 47-448 ; Maison-Narcheur, Allaines, 45-459 ; Colombes, Lons-le-Saunier, 48-461 ; Sénéchal, Caudry, 47-460.

Catégorie IV. (Revolver 20 mètres). — *Maîtres-tireurs.* — Grassin, Bordeaux, r. 49-469 ; Letellier, Condé, r. 56-486 ; Tite, Lyon, r. 55-487 ; de Castelbazac, Paris, r. 52-477.

Catégorie V. (Revolver 50 mètres). — *Maîtres-tireurs.* — De Castelbazac, Paris, r. 53-487 ; Dumont, Lille, r. 61-439.

Premiers tireurs. — E. Boitout, Bois-Guillaume, r. 46-468.

Catégorie III. (300 mètres). — P. Serrès, Lyon, 58-521 ; Lecoq, Paris, 59-530 ; Nivet, Châteauroux, r. 55-511 ; Colas, Paris, 60-526 ; Moreau, Angers, 53-494 ; Colange, Châlons, 59-523 ; R. Drain, Saint-Quentin, 56-500 ; Paroche, Reims, r. 57-523 ; Angelini, Nantes, r. 60-538 ; Alavoine, Tergnier, 55-1482 ; Courquin, Lille, r. 60-555 ; Duguet, Bruxelles, 55-473 ; Collet, Albert, 53-482 ; Boucher, Bapaume, 58-507 ; Haller, Gand, 60-512 ; Frocher, Rouen, 58-509 ; Jovenet, Douai, 52-488.

Premiers tireurs. — Luigi Dalai, Milan, 46-437 ; Bouillon, Hautmont, 49-470 ; Lefebvre, Elnes, 48-462 ; Flament, Bully-Grenay, 48-455.

Catégorie VIII. (Vitesse 200 mètres). — Nivet, Châteauroux, 59-103 ; Roeck, Genève, 52-75 ; De Baudringhien, Tourcoing, 53-86, r. 46-73.

Catégorie VI. (Réduit 20 mètres). — *Maîtres-tireurs.* — Binard, Bordeaux, 52-546 ; Dowenez, Paris, 53-526.

Catégorie VII. (Flobert 12 mètres). — *Maîtres-tireurs.* — Docteur Husson, Saint-Quentin, 56-555 ; Binard, Bordeaux, 55-547 ; Dowenez, Paris, 57-553.

Premiers tireurs. — La Juppa, Paris, 49-512 ; Regand, Paris, 51-517.

ROUBAIX-FORTUNE (Fusil 200 mètres)

Catégorie I. — *Tireurs ayant fait un 5 (Remboursable 40 francs)*

Collot (2), Wertinger Jacques (2), Serres (2), Plankaert, Fléty, Lobry, Le Paulmier, Bergerot, Gonnet (2), Sangnac (2), Wichard, Berthier, Charbonnier.

Guyot, Fléty, Malingre, Berthier, Demarcy, Vuillemin, Teynier, Parmentier.

CATÉGORIE VIII. — SECTION C
Revolver 20 mètres

CLASSEMENT DES SOCIÉTÉS

	Balles	Points	Barr
1. Reims	48	384	
2. « Duguesclin », Rennes	48	382	
3. Tir, Nancy	48	372	
4. Territoriale, de Rennes	48	370	
5. Société de gymnastique « La Gironde », Bordeaux	48	369	
6. Tir S. A. G., Rouen	48	368	
7. Mixte Maisons-Laffitte, Paris	48	367	
8. « La Berrichonne »	48	361	6-41
9. « Etoile des Ternes », Paris	48	361	6-36
10. Mixte d'Epernay	48	359	
11. Mixte de Nice	48	358	
12. Territoriale, Lyon	48	354	
13. Tir XVIIIe Arrond., Paris	48	352	6-39
14. Mixte, Valenciennes	48	352	6-37
15. Carabiniers, Paris	48	352	6-29
16. Vermandois, Saint-Quentin	47	347	
17. Préparation Militaire, Vesoul	48	342	
18. Tir de Versailles	47	341	5-33
19. « La Cornouaille », Quimper	47	341	5-32
20. L'« Avenir », Paris	48	335	
21. Tir de Saint-Michel	47	334	
22. L'« Hermine », Saint-Malo	47	331	
23. « La Nazairienne »	48	328	
24. Darnétal	48	326	
25. Mixte du Mans	48	322	
26. Mixte de Rouen-Sud	47	318	
27. Bayonne-Biarritz	48	312	
28. Toul	47	312	
29. Tir de Bernay	47	309	
30. L'« Arquebuse Soissonnaise »	47	308	
31. « Les Boërs », Gironde	45	308	
32. Anciens Militaires Bordeaux	48	305	
33. Tir Châlons-sur-Marne	43	303	
34. Tir de Longwy (Meurthe-et-Moselle)	47	300	
35. 46e territorial, à Reims	48	299	
36. Préparation Milit., Avesnes	48	297	
37. Neufchâteau	46	293	
38. Carabiniers de l'Isle-Adam	46	288	
39. Tir de Besançon	44	283	
40. 45e territorial Rancourt (Ardennes)	43	278	
41. Tours	43	277	
42. « La Briviste », à Brives	45	262	
43. Mixte du Vésinet	38	239	
44. 47e territorial, Aube	40	232	
45. « La Mauretaine »	39	226	
46. « La Gauloise », Paris	38	210	
47. « Aide Mutuelle », Bolbec	31	186	
48. Gymnase de la Seine, Paris	30	179	

CATÉGORIE XIII. — SECTION D
Réduit et Flobert

CLASSEMENT DES SOCIÉTÉS

	B.	P.
1. L'Etoile des Ternes, Paris	96	866
2. Les Carabiniers, Paris	96	864
3. Cody-Club, Gand	96	821
4. Maisons-Laffite, Paris	96	819
5. Union Douaisienne, Douai	95	799
6. Guillaume Tell, Saint-Quentin	94	754
7. Carabiniers, Lille	96	738
8. Tireurs Franchimontois, Verviers	95	736
9. Garde Civique, Gand	96	731
10. 4e Arrondissement, Paris	96	715
11. 18e Arrondissement, Paris	95	714
12. Tir Creusot (Saône-et-Loire)	96	699
13. Carabiniers Lillois, Lille	94	696
14. Les Boërs, Gironde	96	692
15. Union Fécamps (Deux-Sèvres) Barrage : 4/23.	95	692
16. Canoniers Excursionnistes, Bruxelles Barrage : 4/18.	95	692
17. Démocratique, Montreuil-sous-Bois	95	685
18. Carabiniers, Billy-Montigny	96	683
19. Union Tir, Puteaux (Seine)	95	682
20. Darnetal	94	681
21. Saint-Hubert, Gand Barrage : 11/18.	95	680
22. Aide Mutuelle, Bolbec Barrage : 1/15.	95	680
23. La Berrichonne, Châteauroux	92	623
24. Tir, Besançon (Doubs)	95	620
25. Tir, Nancy	89	611
26. La Cornouaille, Quimper	95	609
27. Rouen, S.A.G.	92	607
28. Tir de Bruay, Bruay (P.-de-C.)	88	605
29. Tir, Châlons-sur-Saône	94	595
30. Rouen-Sud (Petit-Quevilly)	92	581
31. Société Bernay	91	577
32. Tir à Longeaux	86	519
33. Canoniers, Isle-Adam	91	506
34. La Sentinelle, Saint-Quentin	80	495
35. 47e Territorial, Bar-sur-Aube	88	492
36. La Courneuse	84	491
37. Bayonne, Biarritz	85	490
38. Le Merlerault (Orne)	68	486
39. L'Union de la Vallée (Oise)	77	441
40. Tir de Longwy (Meurthe-et-Moselle)	64	317
41. La Patriote (Saint-Pol-Ternoise)	48	237
42. Tir Caudry	46	211

Le départ des troupes du service d'ordre

Les trois bataillons du 84e d'infanterie et le bataillon du 127e venus à Roubaix, samedi soir, pour contribuer au service d'ordre, à l'occasion de la venue du ministre de la Guerre, ont quitté notre ville, lundi matin, à la première heure, pour rejoindre leur garnison.

LES OFFICIERS D'ACADÉMIE

M. Léon WAELÈS

M. Léon Wallès est né à Roubaix, le 22 octobre 1878. Il est secrétaire-trésorier de la Société (S. A. G.) le « Tir National » depuis 1904. Il est aussi président-fondateur de la Société de Tir de l'Association des A. E. de l'Ecole de la rue Ternaux.

En qualité de trésorier-adjoint du Comité de direction de la Xe Fête annuelle et du XVIIe Concours National et International de Tir de Roubaix, M. Léon Waelès fait partie de ce groupe d'hommes dont le zèle dévoué et la compétence ont assuré l'incomparable succès de la grande manifestation qui vient de se terminer.

A ces fonctions importantes il ajoutait celles de secrétaire particulier du Président du Concours et de la fête. Il a ainsi fourni une grosse somme de travail.

A ces différents titres à la récompense que M. le ministre de la Guerre lui a décernée hier, M. Léon Waelès, a su ajouter celui de l'affabilité et d'une grande modestie qui lui ont acquis toutes les sympathies.

M. Henri LEPAUL

M. Henri Lepaul est né à Roubaix le 22 février 1875. Entré à notre société municipale en 1892, il fut bien vite remarqué par son activité en se classant plusieurs fois très honorablement dans différents concours.

Dès sa rentrée du régiment, il remplit, à la satisfaction de tous, les fonctions de secrétaire général, jusqu'en 1903, époque à laquelle il devient vice-président.

D'une compétence très appréciée, il fut maintes fois membre du jury et délégué aux congrès. Affable et serviable, son caractère plein de franchise lui valut l'estime du monde gymnique et l'affection de tous les sociétaires ; aussi ses nombreux camarades se réjouissent-ils de la juste récompense qui lui est décernée et qu'une trop grande modestie s'était refusée à accepter plus tôt.

M. Henri Lepaul est aussi membre de la Société « L'Employé » et vice-président de l'Association des comptables où il ne compte que des amis.

M. Henri Lepaul est comptable dans la maison Périn, Delannoy et Smith, où là encore il est entouré de la sympathie générale.

La Guerre et la Tradition chrétienne

Conférence de M. Vanderpol, secrétaire de la « Ligue catholique pour le maintien de la Paix »

Sous les auspices de la Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix a eu lieu, lundi soir, à la Maison des Œuvres, rue du Vieil-Abreuvoir, une conférence de M. Vanderpol, secrétaire général de la « Ligue catholique pour le maintien de la paix », sur « la Guerre et la Tradition chrétienne ».

Un très nombreux auditoire, où l'on remarquait beaucoup de dames, assistait à cette réunion.

M. Pierre Dhellemme, qui présidait, en l'absence de M. René Derreumaux, empêché, ouvrit la séance en rappelant le succès que M. Vanderpol avait eu l'an dernier à Roubaix dans sa première conférence qui a laissé, dit-il, un souvenir ineffaçable.

M. Vanderpol prit ensuite la parole.

Il commença par mettre l'auditoire au courant de ce qui s'était passé depuis l'an dernier : Nous avons, dit-il, marché à grands pas.

Le Pape a donné officiellement droit de cité aux « Pacifistes » en leur accordant sous ce nom, qu'il souligna de sa propre main, ses meilleurs encouragements.

De plus, des ligues catholiques pour la paix se sont fondées en Espagne, en Suisse, en Angleterre, et tout récemment en Belgique, sous le patronage de M. Beernaert.

M. Vanderpol entre ensuite dans le vif de son sujet.

Il importe, dit-il, que les catholiques se pénètrent de la tradition chrétienne sur la guerre, qu'ils ignorent pour la plupart, car depuis trois siècles nous sommes revenus tout à fait à une tradition païenne. Pour celle-ci, le principe fondamental était que c'est la force qui crée le droit. N'en sommes-nous pas encore à ce point ? Pourtant, le christianisme a une doctrine tout opposée qu'il faut mettre en lumière.

Cette doctrine se trouve dans l'Evangile et dans les écrits des Pères de l'Eglise et spécialement de Saint Augustin et de Saint Thomas. Le conférencier analyse séparément les idées de chacun de ces docteurs, qui peuvent se résumer en ceci :

Le principe fondamental de la tradition chrétienne, c'est la distinction entre la guerre juste et la guerre injuste. Dans toute guerre, il n'y a qu'une cause juste. Il se peut que la guerre soit injuste des deux côtés, mais jamais elle ne peut être juste à la fois pour les deux adversaires.

La guerre sera juste à trois conditions : d'abord, c'est qu'elle sera nécessaire et qu'il n'y aura plus d'autres moyens de trancher le différend ; et ces moyens, on a le devoir de les employer ; ensuite, il faut qu'elle soit faite en réponse à une faute, un crime de l'adversaire. Il faut enfin qu'elle soit faite avec une intention droite, dans le seul but de rétablir l'ordre et la justice et non pas avec la passion de la domination.

Un catholique ne peut marcher à la guerre que s'il est certain de sa justice ou, — et c'est ce qui arrive souvent, — s'il est incertain de son injustice.

Les théologiens catholiques admettent tous la nécessité d'une déclaration de guerre préalable et la nécessité d'accepter un arbitrage proposé.

Telle est la doctrine catholique. Le conférencier en fait alors une application pratique aux problèmes actuels, et cet exposé intéresse vivement l'auditoire.

Et il termine en disant que si cette doctrine était suivie, elle rendrait presque la guerre impossible. Les catholiques ont le devoir de la faire connaître et peut-être pourra-t-elle avoir une grosse influence à la prochaine conférence de La Haye, qui aura lieu dans cinq ans.

L'auditoire, visiblement conquis, fit à M. Vanderpol, une magnifique ovation à la fin de sa conférence, qui fut suivie par une très intéressante discussion.

NOS SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE à la XXVe Fête Régionale de gymnastique de Lille

« LA ROUBAISIENNE »

Notre société municipale de gymnastique « La Roubaisienne » a remporté, ainsi que nous l'avons annoncé hier, de brillants succès au concours de gymnastique de Lille.

Voici le détail des prix qu'elle a obtenus :

Concours de section, adultes : Prix d'excellence, couronne de laurier. (La plus haute récompense du concours.)

Concours de section, pupilles : Prix d'excellence, couronne de laurier. (La plus haute récompense du concours.)

Concours de pyramides : 1er prix, 239 points 25. (La seconde société obtient 231 points 15.)

Concours individuel artistique : Maréchal, prix couronné ; Lestienne, prix [illegible], [illegible], prix simple.

Une médaille argent à « La Roubaisienne » qui a accompli le plus grand nombre de marches.

Concours individuel athlétique : Bogaert L., prix couronné ; prix simples, F. Decorte, Menu, Lecomte, Dewadder.

Concours de saut à la perche : Bogaert, Desmarescaux.